

Conseil Municipal du Mardi 09 Septembre 2025

Délibération N° 2025/056

Date de la convocation : 1er septembre 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Représentés : 09

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Sophie PAIN, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Pierre PELTIER procuration à Laurent MARCHESI, Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL procuration à Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sophie PAIN, Kenan KOC procuration à Béatrice NUGEYRE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 01/2025 : CREATION D'UNE SALLE MODULAIRE POUR LES MARIAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC ACCESSIBILITE PMR ET TRAVAUX DE VRD : ACCEPTATION SOUS-TRAITANT LSTP pour un montant 65 931.90 € présenté par l'entreprise COUGNAUD, titulaire du marché

Considérant la délibération 2025/043 du 08 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée 01/2025 à l'entreprise COUGNAUD Mouilleron le Captif CS 40028 85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX,

Considérant l'avis de la commission finances du 04 juillet 2025 pour l'analyse des offres et le Conseil Municipal en séance du 08 juillet 2025 concernant la surface de la salle modulaire,

Considérant que le montant du marché initial est détaillé comme suit :

Montant du marché initial : 245 000.00 € HT + option plaxage 2 143.45 HT =
247 143.45 € HT / 296 572.14 € TTC

Et que le montant de l'avenant N°1 présenté précédemment est de :
41 218.00 € HT / 49 461.60 € TTC

Pour un montant total de : **288 361.45 € HT**
346 033.74 € TTC

Considérant la proposition de l'entreprise COUGNAUD de sous-traiter la prestation de réalisation des travaux de VRD à l'entreprise LSTP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

1 – Accepte la proposition de sous-traitance pour la prestation de réalisation des travaux de VRD à l'entreprise :

LSTP
5 AVENUE VICTOR GRIFFUELHES
76120 LE GRAND QUEVILLY

2 – Autorise Madame la Maire à signer l'acte de sous-traitance de l'entreprise COUGNAUD pour un montant de :

65 931.90 € HT
65 931.90 € TTC

Contrat de sous-traitance relevant du 2^{onies} de l'article 283 du Code Général des Impôts

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,

Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 16 septembre 2025

Affichage : 16 septembre 2025